

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT



Après un long processus de concertation et une enquête publique, l'adoption de la charte du Parc naturel régional (PNR) du Pilat en 2013 place la progression de l'agriculture biologique dans les orientations fortes du projet de territoire à l'horizon de 2025. Autour d'une volonté commune et d'objectifs chiffrés - 40% de SAU labellisée agriculture biologique (AB) en 2025 - les structures associatives, organisations professionnelles, collectivités s'engagent et travaillent en complémentarité.

Projets

Carte d'identité

Territoire

Parc naturel régional du Pilat. 47 communes membres concernées. 56 000 habitants.

Agence de l'eau Loire-Bretagne et Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Région Auvergne-Rhône-Alpes. Départements de la Loire (42) et du Rhône (69).

Superficie du bassin versant : le PNR est à cheval sur deux bassins versants, le bassin versant de la Loire et celui du Rhône.

Superficie du PNR : 70 000 ha

Enjeu eau

Contexte général : la ressource en eau du Pilat est globalement de bonne qualité

Contexte réglementaire : 1 seul captage Grenelle

Cadre d'action mobilisé : charte du PNR

Masse(s) d'eau concerné(e)s : Le Pilat est un massif de moyenne montagne sur socle granitique et métamorphique. Il est pour sa moitié ouest et en altitude sous climat d'influence atlantique et sa moitié est rhodanienne sous influence méditerranéenne. Le massif est donc couvert par un réseau hydraulique de rivières de surface dont le départ en altitude est souvent alimenté par des sources et des zones humides assez nombreuses. Les nappes d'eau sont très surfaciennes hormis pour la zone en bordure Rhône qui est sur la nappe du fleuve.

Situation des communes desservies par le champ captant : Les communes du territoire sont alimentées en eau potable à partir de sources en altitude (Haut Pilat et Gier), de prélèvement sur rivières (Bourg-Argental) et de la nappe du Rhône en partie pour le Pélussinois.

Caractéristiques agricoles

Productions très diversifiées : élevage laitier et viande (bovin, ovin, caprin), viticulture, arboriculture pour les filières majoritaires. De nombreuses autres filières : maraîchage, élevage avicole et porcin, petits fruits, apiculture.

Surface agricole utile (SAU) du bassin versant : 24 500 ha dont 4 500 ha en SAU bio fin 2016 (pour 102 fermes bio), soit 18% de la SAU en bio

Mots-clés

Biodiversité • partenariats • diagnostics.

Actions mises en œuvre

INTRODUCTION

En 1993, après le sommet de Rio, l'État finance une expérimentation dans 43 territoires pour mettre en œuvre le développement durable. Au PNR du Pilat, ce programme permet de **rechercher des solutions pour améliorer la durabilité des fermes. L'agriculture biologique est l'une des voies évoquées** dans les différents scénarios d'orientation des fermes vers le développement durable.

En 1996, la coopérative SODIAAL met en place une **collecte de lait bio** qui entraîne une première vague de conversion. En 2000, les débouchés se confirmant, SODIAAL augmente sa demande de lait bio et stimule une deuxième vague de conversion chez les éleveurs laitiers.

En 2012, SODIAAL confirme une nouvelle fois la croissance de ses besoins en lait bio. Le Groupement d'agriculture biologique (Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique Rhône Loire – ARDAB) et la Chambre d'agriculture évaluent le potentiel de conversion et s'en suit une troisième vague de conversion à l'AB dans le secteur. Parallèlement à ces évolutions dans la filière laitière bovine, des conversions ont lieu en arboriculture, viticulture et dans les autres filières. **En 2017, ce sont 102 exploitations agricoles du Pilat qui sont labellisées AB sur près de 5 000 hectares.**



© Nadège DOUAY / Parc naturel régional du Pilat

ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES

La réalisation d'une enquête

Pour accompagner le changement de pratiques agricoles à l'échelle du Parc, une enquête a permis d'évaluer la capacité de développement de l'agriculture biologique en 2015. Réalisée en partenariat entre la Chambre d'agriculture, l'ARDAB et le PNR, elle a répondu à un objectif : mesurer le potentiel de conversion chez les éleveurs laitiers dans trois communes du Haut Pilat. Par des entretiens, les freins et contraintes qui restent à lever ont été identifiés, comme les atouts favorables à la conversion.

La réalisation de diagnostics globaux d'exploitation

Le PNR en partenariat avec les chambres d'agriculture et l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR) propose et réalise des diagnostics globaux d'exploitation. Ils permettent aux agriculteurs de réfléchir à l'évolution de leur système. Basés sur la méthode DIALECTE (Solagro), ils sont enrichis d'approches économiques et sociales. Ils peuvent être suivis de diagnostics de conversion plus pointus par le GAB ou la CA lorsque l'agriculteur envisage une conversion.

Un groupement d'intérêt économique et écologique

Un groupement d'intérêt économique et écologique (GIEE) a été créé en 2016. Il rassemble 12 exploitations agricoles. Des actions sont mises en œuvre pour modifier les pratiques de travail du sol, l'enrichissement en matière organique et l'entretien des espaces (techniques de simplification culturale, non-labour et semis directs notamment). Le Parc a accompagné le groupe pour constituer le dossier de demande de labellisation d'une part et pour identifier et trouver des aides financières au fonctionnement du GIEE d'autre part.

La reconquête d'espaces agricoles en friche

Le Parc accompagne les agriculteurs qui souhaitent réutiliser ou mieux utiliser les espaces en friche ou peu productifs de landes. Cet appui se décline sous différents modes : conseil pour le défrichage, recherche d'aide financière, organisation de formations ou de rencontres sur ce thème.

Le Parc travaille avec la SCOPELA, société spécialisée dans la technique d'utilisation des espaces difficiles. Le but : favoriser le travail des animaux plutôt que les girobroyages systématiques, pour gagner en ressource fourragère de façon naturelle. Ces échanges ont lieu sur le terrain et donnent la possibilité aux éleveurs d'échanger sur leurs expériences et leur savoir-faire tout en bénéficiant du regard critique de la SCOPELA.

La formation

Une convention entre le PNR et le lycée agricole de Précieux donne lieu à plusieurs types de collaboration : intervention du Parc pendant les formations (sur le thème "analyser la biodiversité dans les parcelles agricoles" notamment), concours prairies fleuries, expérimentation à la ferme du lycée.



Vergers de pommiers – © Michel JABRIN / Parc naturel régional du Pilat

FONCIER

La charte du PNR a pour objectif de maintenir 100% de la SAU et s'assurer que 80% des exploitations seront transmises à l'horizon de 2025 (2011 vaut comme année de référence). Le travail concret se réalise par un partenariat avec les CA (convention), le SCoT et les communes pour la réglementation (PLU, ZAP, PAEN) à partir des données du recensement général agricole (RGA). Un projet de convention avec Terre de liens et la SAFER est en cours.

STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS

En plus des opérateurs des filières longues (SODIAAL, Guilloteau), des magasins de producteurs bio et/ou locaux sont présents sur le territoire (5 dans le territoire du Parc et 20 dans les villes portes) ainsi que des AMAP (5 dans les villes portes). Par ailleurs les producteurs pilatois sont présents dans de nombreux marchés locaux du territoire (Pélussin Bourg-Argental, Saint-Genest-Malifaux) et de nombreuses villes proches (Saint-Étienne, Lyon).

Pour apporter de la valeur ajoutée aux produits, le Parc a travaillé avec les éleveurs à la création de l'AOP Rigotte de Condrieu (fromage caprin) en 2013. Sur les 18 fermes habilitées à produire de l'AOP, 2 sont AB.



© Parc naturel régional du Pilat

ACTIONS NON-AGRICOLES

Préservation de la biodiversité

Le Parc est l'opérateur du contrat "Corridors écologiques" avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce contrat permet de mettre en œuvre de nombreuses actions de préservation ou restauration de corridors écologiques avec les territoires voisins.

Sensibilisation et pédagogie

- Réflexion autour de la question "comment redorer l'image de l'agriculture ?"
- Appui à la première "Foire bio du Pilat" en 2017, « Vent de bio ».
- Espace muséographique du Parc avec diaporama interactif, dépliant de communication « Le Pilat, territoire d'agriculture biologique ». 10 000 visiteurs par an.

Gouvernance

Un comité de pilotage a été créé en 1993. Son rôle : faciliter l'échange entre les parties prenantes et intéressées par les questions agricoles pilatoises. Il prend connaissance des actions conduites par les uns et les autres concernant l'agriculture, donne des avis sur les actions engagées par le Parc et sur les aides apportées via le programme LEADER. Il vérifie également l'adéquation entre les actions et les orientations de la charte du Parc. Il se réunit 2 à 4 fois par an. Ce COPIL "agriculture durable" est présidé par le vice-président du Parc en charge de l'économie durable.

Monde agricole	Collectivités	Experts et organismes publics	Population et associations
Chambre d'agriculture de la Loire	PNR Pilat	Lycée agricole de Précieux	Associations environnementales (FRAPNA, LPO,
Chambre d'agriculture du Rhône	Communautés de communes du Parc (Monts du Pilat, Pilat rhodanien)	ISARA	Fédérations de chasse, pêche)
ARDAB	Communauté urbaine de Saint Étienne Métropole	DDT	Association "Vent de
ADDEAR		DREAL	

- Kiss kiss bank bank et Hello Asso : financement participatif porté par des associations locales accompagnées par le Parc. (GAEC labellisé AB pour construction d'une fromagerie, 15 000 €. "La Rivoire", centre agro-écologique et touristique, KKBB :22 115 €. Evénement " Vent de bio "en 2017," La première foire bio du Pilat", HA, 1 040 €)
- Les Cigales : club d'investisseurs locaux, financement sous forme de prêts. 6 groupes de Cigales dans le PNR.
- Caisse d'épargne

Résultats

- passage de 2 à 17% de la SAU bio totale du PNR entre 2007 et 2017. Aujourd'hui parmi 600 exploitations agricoles, 102 sont labellisées agriculture biologique.
- signature de nombreuses conventions vectrices d'actions multi-partenariales

Facteurs de réussite

- présence sur le terrain : connaître les exploitants agricoles, les situations vécues, les craintes, les possibilités
- adoption d'objectifs chiffrés ambitieux dans la charte du PNR
- présence d'une coopérative de collecte de lait bio ayant une forte volonté de développer sa collecte de lait AB (SODIAAL)
- effet d'entraînement lorsque la technique bio est maîtrisée par un petit nombre
- volonté politique locale
- sensibilité de la population pilatoise locale à la qualité de l'environnement et des produits (la Foire bio du 8 octobre 2017 à Pélussin a rassemblé plus de 3000 personnes)

Difficultés rencontrées

- morcellement des aides financières projet par projet, manque de dispositifs financiers et de débouchés suffisamment incitatifs au passage au bio
- difficultés à mobiliser les agriculteurs éloignés du bio en raison notamment de blocages psychologiques (absence de conviction ou refus de la bio). Le Parc n'est pas forcément l'interlocuteur le plus pertinent pour motiver les agriculteurs, les chargés de mission étant souvent plutôt considérés comme des écologistes.
- arbitrage des aides PAC : dans la Loire, les agriculteurs ne peuvent plus accéder aux aides Surface Prairie à dominante Ligneuse (SPL) ; absence d'instruction des dossiers PAEC. Eléments de contexte à l'échelle nationale : retards de paiement des aides à la conversion bio, plafonnement des aides à la conversion bio et au maintien

Perspectives

- maintenir le rôle moteur du PNR dans la concertation entre acteurs du territoire
- activer collectivement les leviers permettant d'appliquer les objectifs chiffrés de la charte
- intégrer le dispositif des sites pilotes Eau & Bio

C'est à refaire

Le diagnostic global de conversion à l'échelle d'une exploitation agricole. Il permet de mobiliser les agriculteurs et travailler avec eux sur l'ensemble des paramètres (sont également abordées par exemple les questions d'énergie et de gaz à effet de serre). Cet échange approfondi entre l'agriculteur, le technicien agricole et le spécialiste de l'environnement permet de "scénariser" un projet de manière concrète, en trouvant des voies pour faire évoluer le système agricole.

Contacts

Michel JABRIN • Chargé de mission agriculture-évaluation • Parc naturel régional du Pilat • 04 74 87 52 01 • [mjabrin\[at\]parc-naturel-pilat.fr](mailto:mjabrin@parc-naturel-pilat.fr)

Caroline CHAMPAILLER • Chargée de mission agroécologie • Parc naturel régional du Pilat • 04 74 87 52 01 • [cchampailler\[at\]parc-naturel-pilat.fr](mailto:cchampailler@parc-naturel-pilat.fr)